



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 12 Octobre 2022

Le conseil municipal, convoqué le 6 octobre 2022, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 12 octobre 2022 à 18h15 à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mr Cédric BOGE

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Jean Marie FERREUX, Mr Didier MOUGIN, Mme Anaïs DUBOIS, Mr Cédric BOGE, Mr Alain CHARLOT.

Absents : Mr Mickaël PERREIRA (excusé), Mme Christelle NECCHI (Pr Mr Hubert BOURGOGNE), Mr Cedrick FACON (Pr Mme Anaïs DUBOIS). Mme Laurence SCHERRER (excusée), Mr Frédéric MONBILLARD (excusé), Mme Antonia MILLERON (excusée).

Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité de ne pas augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023 (7.88%).

EQIOM : PETITION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature de 152 personnes (environ 120 foyers).

La séance en référé est prévue le mardi 18 octobre 2022 afin de permettre :

- L'arrêt des travaux (plusieurs vidéos ont été envoyées au tribunal administratif)
- L'annulation de l'arrêté préfectoral, qui pourrait être demandée par la suite.

LOCATION MAISON

Le conseil municipal décide après concertation de se réunir le 22 octobre 2022 afin de faire un point définitif sur les finitions à réaliser des deux maisons.

La mise en location sera au plus tard en janvier 2023.

RADAR PEDAGOGIQUE : COMPTE RENDU DES MESURES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats des mesures :

Le nombre de véhicules estimé est de 81 510 sur un période de 7 mois dans le sens Echigey / Marliens.

On s'aperçoit que 54,73 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, limitation de vitesse en vigueur dans la zone d'analyse.

En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 4,39 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

Les vitesses les plus élevées :

- Dimanche 17-04-2022 17:35:32 111 km/h
- Mardi 08-03-2022 10:50:48 111km/h
- Samedi 05-02-2022 18:38:35 105km/h
- Mercredi 09-03-2022 10:42:43 104km/h

Le compte rendu sera transmis à la gendarmerie.

TRAVAUX DIVERS

- Des travaux de rafraîchissement sont à prévoir dans l'appartement route d'Echigey (libre le 1^{er} novembre 2022), l'entrée et la chambre seront repeint par l'entreprise ALPHA DECO.
- Le marquage au sol est terminé, le conseil municipal est en réflexion pour l'installation de plateaux ralentisseurs.

EGLISE : CHAUFFAGE, PEINTURE, ISOLATION

Le chauffage actuel n'étant pas suffisant, Mme MAILLOTTE demande l'achat de radiateurs soufflants, une décision sera prise au prochain conseil. (Des renseignements seront demandés à la mairie d'Echigey).

L'entreprise ROZE interviendra afin de solutionner la fuite de la chapelle.

A la demande de Mme MAILLOTTE, l'entreprise PRETRES s'est déplacée car les angélus ne fonctionnaient plus. Après examen, il s'avère que le bouton était tout simplement éteint. Les frais de déplacements nous ont été facturés.

Mme MAILLOTTE demande également de repeindre le plafond de la chapelle. Une décision sera prise après la visite des lieux.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté de rencontrer l'équipe de la bibliothèque, afin d'en améliorer la gestion et l'accueil.

Suite à la mise en place des activités, déjà 26 inscrits pour la première activité « Halloween ».

Une rencontre avec bibliobus et la médiathèque est prévue avec l'équipe.

SICECO : MARCHE DE L'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un document concernant le renouvellement des marchés de l'électricité. Le taux de l'électricité est plafonné jusqu'en 2023 pour notre commune.

AMF : VEILLE JURIDIQUE

Une nouvelle intervention de l'AMF auprès de la Première Ministre a été demandée concernant le prix de l'énergie et des matières premières. Actuellement cette demande est sans réponse.

PROJET SALLE DES FETES : VISITE A SAVIGNY SOUS MALAIN

Monsieur Didier MOUGIN, adjoint, nous présente un compte rendu de la visite de la salle des fêtes à Savigny Sous Malain effectuée avec Mr BOURGOGNE et Mr FERREUX.

Bâtiment d'une dizaine d'année réalisé en caisson bois rempli de paille, budget de 650 000€. Reste à charge de la commune 100 000€ car de nombreuses aides dont aide européenne certainement difficile aujourd'hui à obtenir.

La réalisation a été effectuée par LE GALLEE architecture.

SINOTIVEAU : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Le prix du m³ d'eau est de 3.041€ et le prix de l'assainissement de 3.424€ soit au total 6.465€ par m³ consommé. La qualité de l'eau potable a toujours été conforme pour l'année de référence.

FORMATION DES ELUS

Une formation sur l'eau souterraine est proposée, malheureusement la session du 17 novembre 2022 est complète.

QUESTIONS DIVERSES

L'estimation de la valeur du logement locatif situé 1 rue de la mairie est de 75 000 à 80 000€. Le conseil municipal considère ce prix comme étant un maximum compte tenu des travaux importants à réaliser dans ce logement. L'offre sera présentée par le maire aux occupants actuels.

L'association J'PEUX PAS J'AI PETANQUE souhaiterait augmenter le nombre de terrain ainsi que l'installation de deux éclairages. Plusieurs devis sont en cours de réalisation.

Une demande d'installation de table de ping pong en dur a été soumise, le conseil municipal décide d'attendre la fin de la réalisation du city stade.

L'entreprise SOCOTEC va vérifier le plafond de la salle des fêtes.

Plusieurs devis sont en étude pour l'achat des abris de bus.

L'éclairage public sera éteint à 22h00.

Le conseil municipal décide d'annuler le concours de déco de Noël, compte tenu des difficultés actuelles liées à l'énergie.

Essaim d'abeille suspecté entre la mairie et le château. Merci de prévenir la mairie.

CITY STADE : Le projet devrait démarrer début décembre. Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la décision d'attribution d'un don de 5 000€ par la Présidente et le bureau de l'association ALM. Un courrier de remerciement sera adressé à la Présidente de l'association.

Prêt CFFL : Le prêt important restant en cours est à un taux fixe de 4.95%. Monsieur le Maire a pris contact avec la société pour renégocier ce prêt.

Ragondins : La réglementation en vigueur autorise le piégeage ou le tir (arme à feu et tir à l'arc) par des personnes habilitées et dans des conditions particulières.

Restrictions : Les pluies intervenues depuis fin septembre ont eu un effet bénéfique sur les débits des cours d'eau justifiant ainsi de placer l'ensemble du département en vigilance et de lever les mesures de restriction.

Le MARLINEWS sera édité ces prochains jours.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 17 novembre 2022 à 18h15.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 13 octobre 2022, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.